

SCI «10 MOGUER »
Société civile immobilière
SIREN : 930 796 057
Au capital de 866 550,00 €
Siège social : BESANCON (25000), 48 rue des Founottes

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

L'an deux mille vingt-six le dix-sept avril

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent BOYER et Madame Caroline LANCRENON, gérants.

Les gérants constatent que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer puisque les 2 associés représentants 866 550 parts sociales en pleine propriété sur 866 550 parts sociales composant le capital social, sont présents.

Les gérants rappellent que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, décide de transférer le siège social de la société à COMBRIT (29120), 10 impasse du Moguer, chez Monsieur BOYER et Madame LANCRENON, à compter de ce jour.

Et par suite de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« Article 4 - SIEGE

*Le siège social est fixé à : **COMBRIT (29120), 10 impasse du Moguer.***

Antérieurement au 17 avril 2026 il était fixé à : BESANCON (25000), 48 rue des Founottes.

Il pourra être transféré en toute ville de France. »

Le reste est inchangé

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISIONS

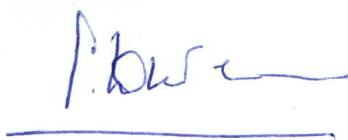
Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes décisions pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

FAIT A COMBRIT

LE 17 AVRIL 2026

Madame Caroline LANCRENON



Monsieur Vincent BOYER

